



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 108562

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur ses récentes déclarations au sujet la filiation présumée entre la France et l'Église catholique. Conscient de l'héritage chrétien de la France, et fier de son histoire, il lui rappelle toutefois que notre République est héritière des principes de la révolution française et qu'à ce titre, elle s'honore d'avoir su imposer la loi de séparation de l'Église et de l'État il y a maintenant plus d'un siècle. C'est la raison pour laquelle il est inadmissible et profondément déplacé qu'en tant que porte-parole du Gouvernement de la République laïque, il ait justifié la présence du Premier ministre au Vatican le 1er mai 2011 par le fait que la France soit « la fille aînée de l'Église catholique ». Certes, la France le fut, et Louis XIII, en 1638, consacra même le royaume de France à la Vierge Marie. Mais c'était aussi une époque d'intolérance et de persécution des sujets non catholiques, et plus particulièrement des sujets protestants, en dépit de l'édit de Nantes. Cette période ne fut aucunement glorieuse pour ce qui est des libertés individuelles, et son héritage d'intolérance religieuse est insupportable à l'immense majorité de nos concitoyens. Il lui demande donc de bien vouloir retirer ses propos et de réaffirmer l'absolue laïcité de l'État.

Texte de la réponse

Si la République est l'héritière de la Révolution française et de ses principes, elle l'est aussi de l'histoire qui l'a précédée. Dès lors, le rappel historique de l'importance de la religion catholique dans l'histoire de la France ne saurait constituer une négation du régime de laïcité existant en France depuis la loi du 9 décembre 1905, qui n'est par ailleurs qu'un des éléments du corpus juridique définissant les relations entre les religions et l'État.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108562

Rubrique : État

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4966

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10386